

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1024

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 30 A

À la dernière phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« des dispositions »

les mots :

« du présent III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.